

14.11.2014, 00:01 - **Sierre**

Les propriétaires face à la commune



ANNIVIERS

Après la taxe R2, place à la taxe de séjour forfaitaire pour les 4000 résidences secondaires d'Anniviers. Un texte qui risque bien de susciter l'opposition des propriétaires. SACHA BITTEL

Les propriétaires de R2 s'opposent à la taxe de séjour forfaitaire qu'ils jugent trop élevée. Le projet de la commune a le soutien des acteurs touristiques. Décision en décembre.

Le projet de taxe de séjour forfaitaire d'Anniviers se dévoile (*voir encadré*). Celui-ci s'appuie sur la nouvelle loi sur le tourisme et intervient après l'abandon de la taxe sur les résidences secondaires (R2) par la commune. Mais comme pour cette dernière, l'association des propriétaires de résidences secondaires (Asproloc) s'opposera au projet qui devrait être soumis au vote de l'assemblée primaire en décembre. Les deux séances de consultation regroupant les représentants des R2, la commune et les acteurs touristiques n'ont pas suffi. Méthode de calcul, **inégalités de traitement avec les hôtels et d'autres points ne satisfont pas l'Asproloc**. Par-dessus tout, le montant de la **taxe projetée serait excessif**. "C'est la photocopie quasi exacte de la taxe R2 de l'année dernière, assure son président Gilbert Bürki. Pour un quatre-pièces le montant était de 1180 francs par année, avec la taxe de séjour forfaitaire il est de 1260 francs. Si nous sommes d'accord sur le principe de prélèvement forfaitaire de la taxe pour éviter que les gens ne paient pas, nous voulons que le montant soit modique." L'Asproloc estime cette somme raisonnable à 600 francs pour un quatre pièces. "On ne peut pas aller plus bas en tenant compte des prestations que nous offrons, rétorque le président d'Anniviers Simon Epiney. Nous sommes arrivés à ce chiffre en évaluant les coûts du secteur touristique pour la commune."

Acteurs touristiques derrière le projet

Tous les acteurs touristiques de la station présents lors de la consultation rejoignent la proposition communale selon Simon Epiney. "C'est tout à fait raisonnable", apprécie Andréa Salamin, membre du comité de l'association des hôteliers d'Anniviers. "Les hôteliers ont toujours été des vache à traire. C'est normal que les propriétaires de R2 paient une taxe. Avec la population et la commune on ne peut pas tout payer." Pour le directeur d'Anniviers Tourisme, Simon Wiget, il faut tenir compte de la situation difficile pour la station et le tourisme en général. De nouvelles sources de financement sont nécessaires. "Nous avons besoin de cet argent pour rester compétitif face aux autres stations. Notre seule marge de manoeuvre se situe sur les R2." Avant de faire voter l'assemblée primaire, la commune enverra dans les jours à venir un courrier aux 4000 propriétaires de R2 pour leur expliquer la taxe et leur demander leur avis. "Si des propositions intéressantes sont faites, je les soumettrai à l'assemblée primaire", promet Simon Epiney. Les citoyens auront le dernier mot.

LA TAXE EN BREF

Avec ce projet, plus besoin de se déplacer à l'office du tourisme pour s'acquitter de sa taxe de séjour. Ce système a entraîné vraisemblablement des millions de pertes pour la commune. La nouvelle mouture prévoit l'encaissement d'un montant forfaitaire calculé en fonction du nombre de pièces du logement et non plus en fonction des nuitées. La taxe serait progressive: 420 francs par année pour deux pièces jusqu'à 1680 francs pour cinq pièces et plus. Ce système, qui s'inspire à 90% du modèle proposé par le canton selon le président d'Anniviers, **sera aussi appliqué aux résidences secondaires qui appartiennent légalement aux Anniviards**. C'est l'assemblée primaire qui décidera de l'avenir de ce règlement en décembre. S'il est accepté, le texte devra encore être homologué par le Conseil d'Etat. PFE